

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 155
de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 12 cosignataires,
demandant la rénovation ou la transformation des dépôts en bois
et l'assainissement des espaces ferroviaires sur le site de la Gare CFF, à Fribourg**

En séance du 23 février 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 155 de MM. D. Gander et C. Giller, ainsi que de 12 cosignataires, lui demandant la rénovation ou la transformation des dépôts en bois et l'assainissement des espaces ferroviaires sur le site de la Gare CFF, à Fribourg.

Réponse du Conseil communal

Le secteur de la Gare comprenant les dépôts en bois est inclus dans le plan d'aménagement de détail (PAD) "Ancienne Gare".

Ce PAD, approuvé en 2010, fait aujourd'hui l'objet de modifications. Les propriétaires espèrent obtenir les différentes autorisations afin de débiter les travaux à la fin de l'année 2016.

Le projet prévoit la réalisation de 15'000 m² de surface répartie dans une tour de 19 niveaux, qui s'inscrit dans un vaste projet de transformation et de rénovation des zones ferroviaires au sud-ouest de la Gare de Fribourg. Le PAD retravaille l'ensemble de l'Esplanade de l'Ancienne Gare. Il crée un espace unitaire, dont il fixe l'altitude, de manière à articuler les deux bâtiments existants que sont l'Ancienne Gare et le "Colisée", avec la future tour et la nouvelle vélostation projetées.

Le PAD Ancienne Gare prévoit la démolition partielle des dépôts, le solde étant recensé en valeur C par le Service cantonal des biens culturels. Par ailleurs, le secteur est mentionné d'importance nationale avec objectif de sauvegarde important (A) par l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Le plan directeur cantonal attribue au secteur une catégorie de protection 1. L'ISOS demande la conservation des trois bâtiments situés sur la parcelle. Dans le cadre du projet, la démolition du bâtiment abritant le service marchandises et deux appartements, Quai Julien- Schaller 5, a par contre été admise.

Le PAD Ancienne Gare, qui répond également à la question des liaisons de mobilité douce de l'Esplanade jusqu'au fond de Pérolles par la réalisation d'une voie spécifique, modifiera dès lors fortement l'image du secteur de la Gare à Fribourg.

Par ailleurs, le postulat soulève la question des hautes herbes qui envahissent les entre-voies et les espaces de l'entier du secteur ferroviaire démontrant un manque d'entretien évident. Cette remarque sera transmise lors des prochaines séances prévues entre le Conseil communal et/ou les services techniques avec les CFF. En effet, compte tenu des nombreux projets se développant autour de la Gare, une collaboration étroite entre ces deux entités est réalisée.

Le postulat n° 155 est ainsi liquidé.